

ICOMOS

2011

Addendum

Évaluations des propositions d'inscription de biens culturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial

Rapport de l'ICOMOS pour le Comité du patrimoine mondial,
35e session ordinaire, UNESCO, juin 2011

WHC-11/35.COM/INF.8B1.Add.Corr



Convention du patrimoine mondial

et Italie ; la péninsule balkanique avec des sites en Croatie, en Bosnie¹, au Monténégro, au Kosovo², en Albanie, en Grèce et en Turquie : la Méditerranée orientale avec des sites en Turquie, en Syrie et en Libye et, enfin, au Maghreb avec des sites en Tunisie, en Algérie et au Maroc.

La comparaison porte sur le climat, la religion, des aspects de l'agro-pastoralisme et la vitalité des systèmes. En ce qui concerne l'agro-pastoralisme, les Causses et les Cévennes sont considérées comme couvrant tous les divers types présents sur les bords de la Méditerranée, mis à part le pastoralisme nomade. En outre, le bien connaît encore une transhumance activement pratiquée et son paysage reflète – d'une manière visible et au travers de ses structures organisationnelles – aussi bien l'agro-pastoralisme antique (dans des aspects reliques du paysage) que l'agro-pastoralisme dit traditionnel, qui a évolué durant le dernier millénaire.

Dans la comparaison entre le bien et ce qui persiste dans d'autres zones et régions, il est suggéré qu'au Maghreb le pastoralisme était plus largement défini par des systèmes nomades ou semi-nomades avec une intégration plus récentes des agriculteurs. La zone a subi une forte pression démographique depuis le XIXe siècle et bien que la mobilité du système pastoral ait survécu, elle y est extrêmement vulnérable.

En Albanie, où le bétail et les pratiques pastorales remontent à l'époque romaine, on trouve des ressemblances avec le paysage et les systèmes des Causses et des Cévennes. Toutefois, le système albanien a été désorganisé par la mise en pratique soviétique de la collectivisation et, malgré le rétablissement du pastoralisme, il y a eu perte de traditions et de mémoire et le système n'est pas soutenu par des politiques gouvernementales.

Par contre, les Causses et les Cévennes n'ont pas connu d'accroissement de la population et l'agro-pastoralisme y prospère encore. Par conséquent, le bien est considéré comme un exemple reflétant l'agro-pastoralisme méditerranéen d'une manière exceptionnelle.

L'ICOMOS note que ces comparaisons sont basées sur les conclusions des réunions d'experts sur les paysages

¹ Bosnie-Herzégovine

² N.B. : Le Secrétariat a été informé par le conseiller juridique que « le Secrétariat de l'UNESCO suit la pratique des Nations Unies qui considère que la résolution du Conseil de sécurité 12.44 (1999) continue d'être applicable au territoire du Kosovo jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise ».

culturels agro-pastoraux de la région méditerranéenne, ayant eu lieu sur le site en septembre 2007 et en Albanie en 2009.

Ces réunions ont défini l'agro-pastoralisme méditerranéen comme un système distinct d'occupation des sols fondé sur le climat méditerranéen (été sec, hiver très sec avec des températures modérément basses), le sol relativement peu productif, les changements d'altitude permettant la transhumance, la proximité de la mer, le système largement fondé sur les ovins mais associé également aux bovins et en certains endroits aux camélidés et à d'autres animaux, et façonné par des religions monothéistes et l'usage commun des ressources. Le système possède de fortes valeurs immatérielles, et dispense des valeurs environnementales élevées. Il présente également, selon les zones, une diversité considérable.

L'analyse a suggéré que l'agro-pastoralisme méditerranéen est l'un des grands systèmes agro-pastoraux du monde, les autres étant :

- Le nomadisme de la toundra et ses rennes ;
- Les civilisations de l'Asie centrale, qui ont domestiqué le cheval ;
- la transhumance dans le contexte semi-aride du Bassin méditerranéen et du Moyen-Orient ;
- La civilisation bédouine du Sahara et de l'Arabie, reposant sur le dromadaire ;
- Le nomadisme d'Afrique sub-saharienne ;
- La transhumance courte, comme par exemple dans les Alpes, les Pyrénées, les Tatras, les Carpates ;
- Le pastoralisme andin ;
- Le ranching du Nouveau Monde, par exemple aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande ;
- Un pastoralisme distinctif à petite échelle dans des zones distinctes, comme par exemple en Écosse, en Hongrie, ou associé à des animaux particuliers comme le chameau à deux bosses.

Les Causses et les Cévennes sont considérées comme une partie du sud-ouest de l'Europe, englobant des zones en Espagne, en Afrique du Nord, en France et en Italie. Par comparaison avec d'autres régions, le paysage des Causses et des Cévennes montrent bien l'évolution du système, le système agro-pastoral conserve sa vitalité par rapport à beaucoup d'autres zones, les races ovines locales persistent, l'héritage architectural est bien représenté dans les drailles, la gestion de l'eau, les bâtiments etc. Le paysage possède également des qualités esthétiques hautement appréciées.

Actuellement, aucun site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ne reflète l'agro-pastoralisme à grande échelle de la région méditerranéenne.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative expose bien les motifs justifiant de considérer l'agro-pastoralisme méditerranéen comme un type de